Bois-des-Filion

31H12-050-0605

31H12-050-0605

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

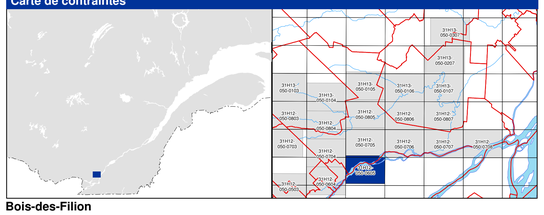

Bois-des-Filion

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA1 / NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007
	Environnement Canada	novembre 2001

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

31H12-050-0704

Saint-Louis-de-Terrebonne

31H12-050-0704

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

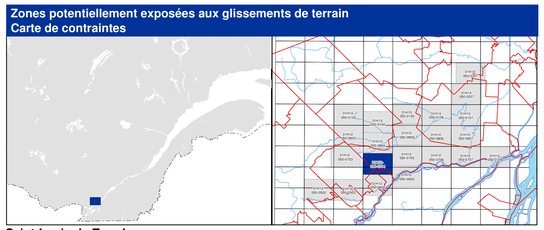

Saint-Louis-de-Terrebonne

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- **NA1** — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- **NA2** — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- **NS1** — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- **NS2** — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- **NH** — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- **NH_** — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- **Re** — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- **RA1 Sommet** — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- **RA1 Base** — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- **RA1 RA2** — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007 10 mai 2009

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

31H12-050-0705

Plateau de Terrebonne

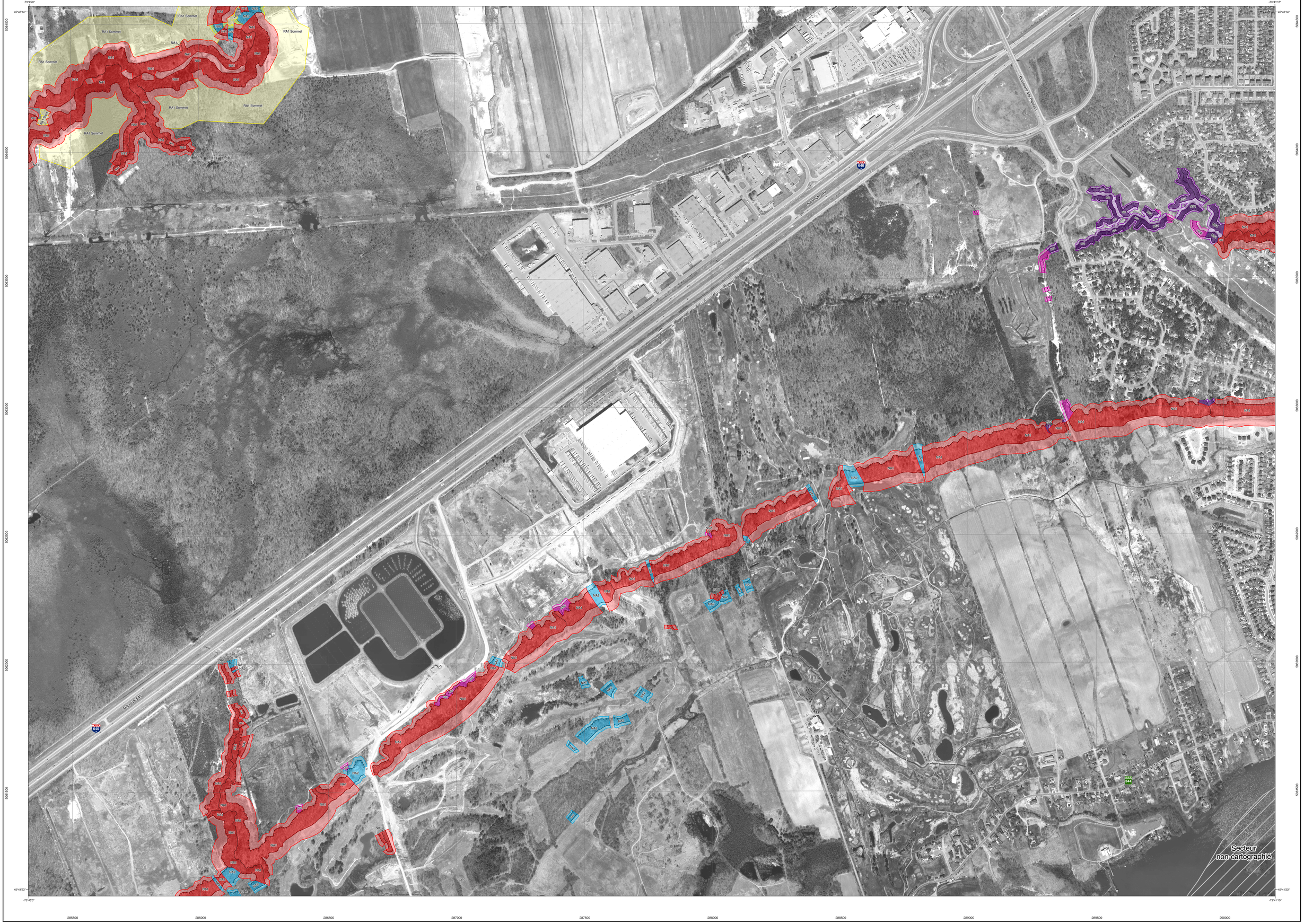

Terrebonne

31H12-050-0706

290500 291000 291500 292000 292500 293000 293500 294000 294500 295000

-73°41'15" -73°37'31"

45°43'7" 45°41'15"

5064000 5063500 5063000 5062500 5062000 5061500 5061000

Boulevard des Seigneurs

Rivière des Prairies

Autoroute 25

Boulevard Gouin Ouest

Boulevard Gouin Est

Rivière Terrebonne

Rivière Saint-Louis

RA1-Sommet

RA1-Base

Secteur non-cartographié

Secteur non-cartographié

Secteur non-cartographié

Secteur non-cartographié

31H12-050-0706

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

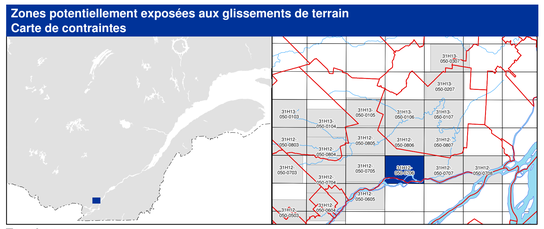

Terrebonne

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA3 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NS3 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NS2 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- NH3 — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NH2 — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- R3 — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA1-NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

31H12-050-0707

Terrebonne (Rang Charles-Aubert)

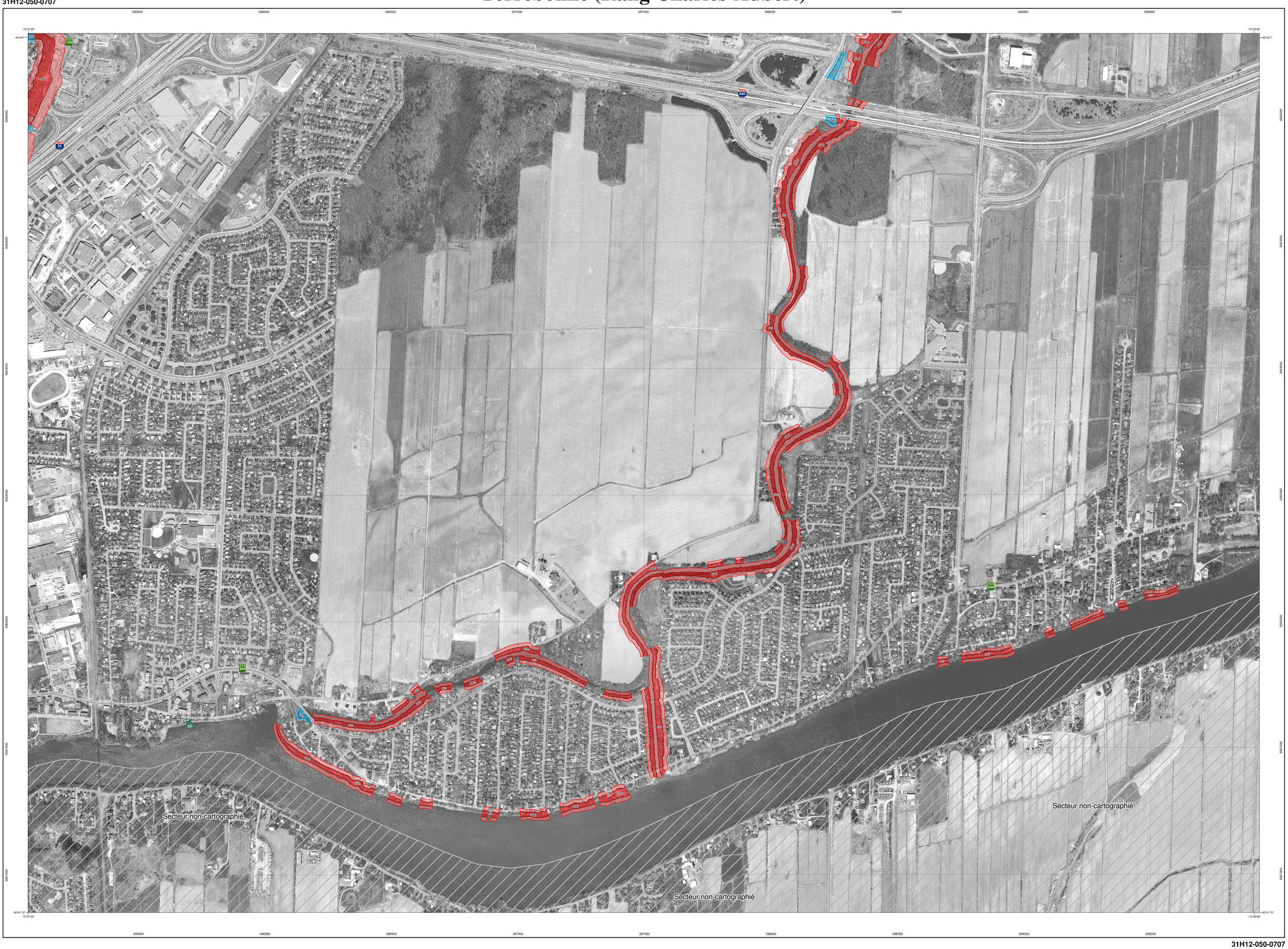

31H12-050-0707

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

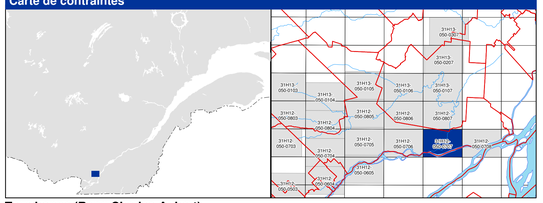

Terrebonne (Rang Charles-Aubert)

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

31H12-050-0707

31H12-050-0708

Lachenaie

31H12-050-0708

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

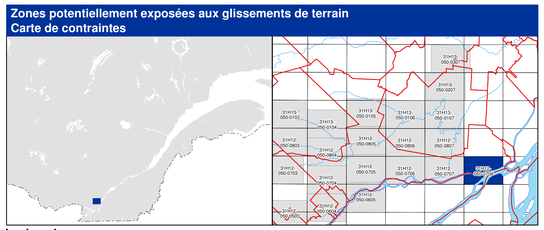

Lachenaie

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- **R0** — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- **R0A** — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- **R0E** — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- **R0EA** — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- **R0H** — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- **R0HA** — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- **R0d** — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- **RA1 Sommet** — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- **RA1 Base** — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- **RA1 RA2** — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007
	Environnement Canada	novembre 2001

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

31H12-050-0708

31H12-050-0804

Lepage

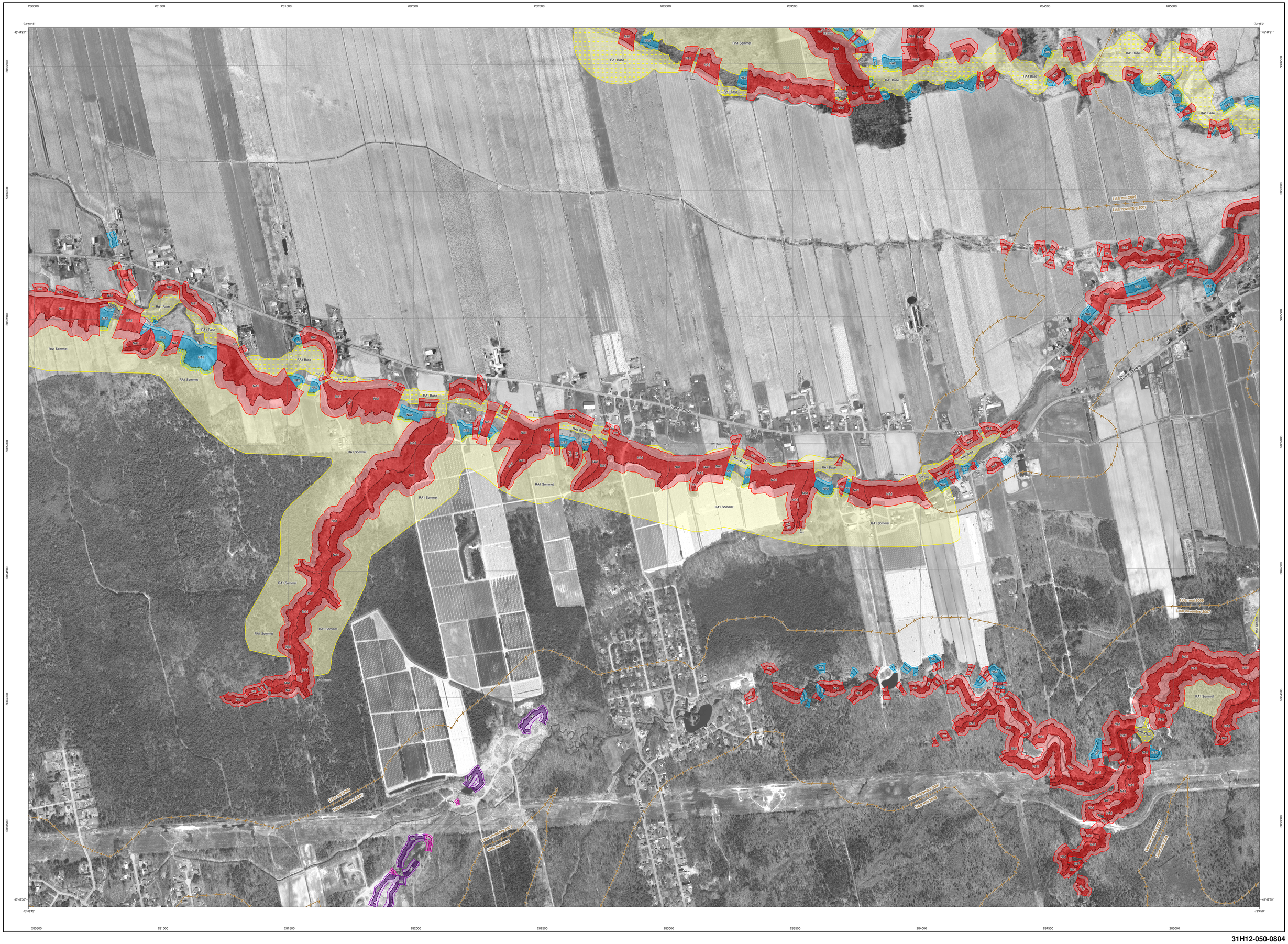

31H12-050-0804

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

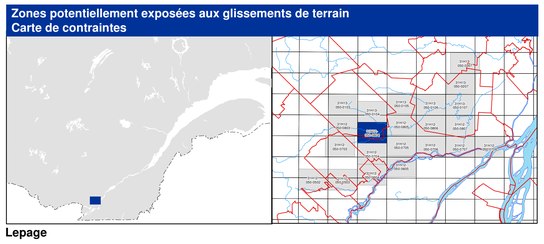

Lepage

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA1 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NA3 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA4 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- NA5 — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NHL — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- RZ — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA1 NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007 10 mai 2009

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

31H12-050-0805

Rivière Mascouche

285500 286000 286500 287000 287500 288000 288500 289000 289500 290000

5068000 5067500 5067000 5066500 5066000 5065500 5065000

-73°45'0" 45°45'7" -73°41'15" 45°43'15"

Chemin Martin

Chemin Gascon

Chemin Comtois

Autoroute 640

RA1 Base

RA1 Sommet

NA1 NA2 NA3

31H12-050-0805

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

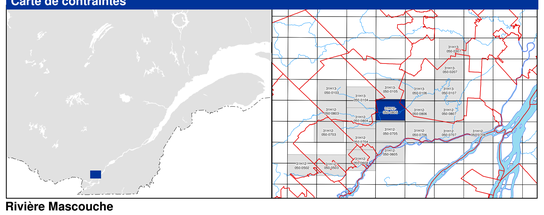

Rivière Mascouche

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA1 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NA3 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA3 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- NA1 — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- NA2 — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA1 NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

Mascouche Heights

31H12-050-0806

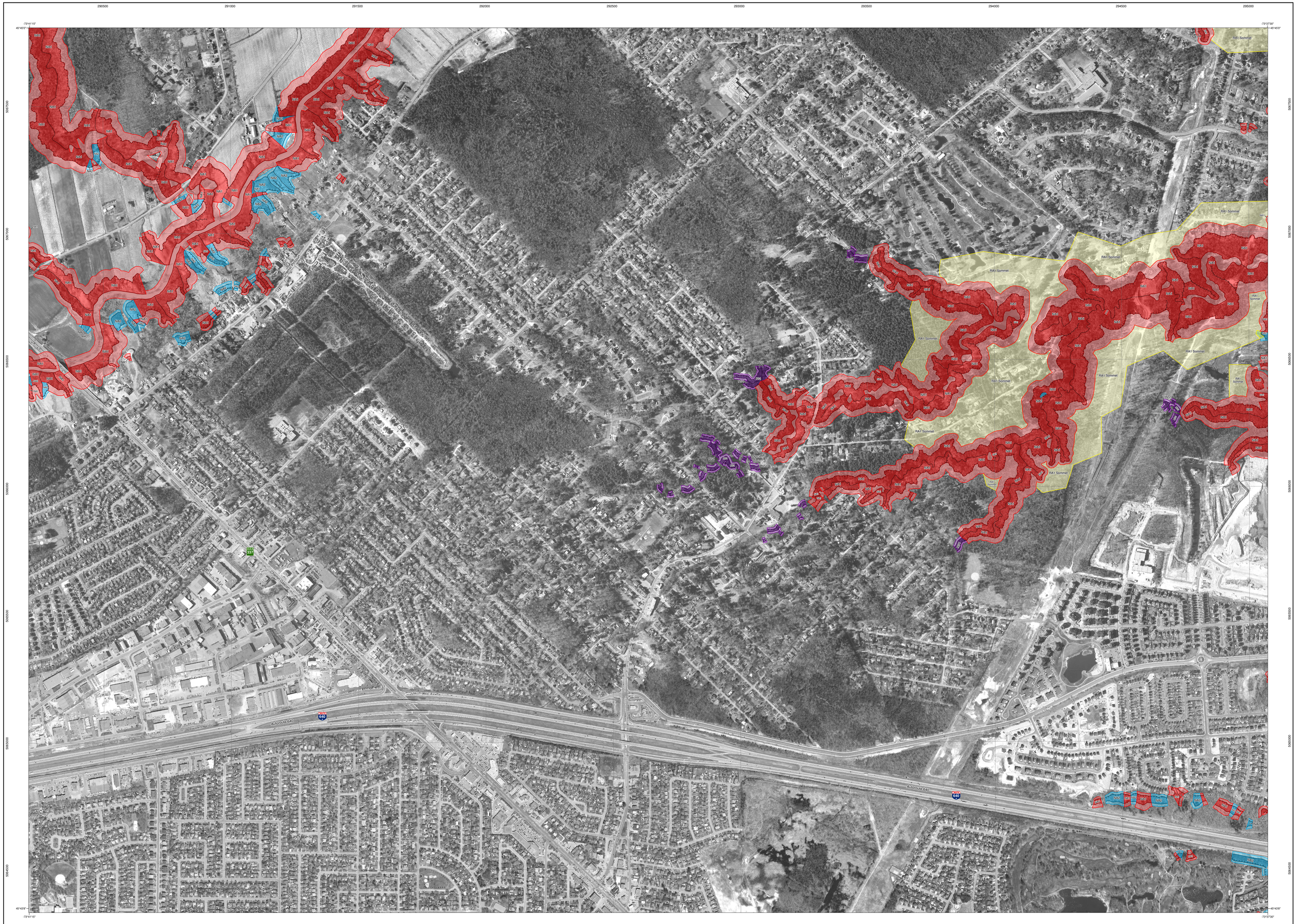
290500
291000
291500
292000
292500
293000
293500
294000
294500
295000
5067500
5067000
5066500
5066000
5065500
5065000
5064500
-73°41'15"
45°45'0"
-73°37'30"
45°43'8"
Chemin Dalton
Chemin Dalton
Chemin Oakridge
Chemin Oakridge
Autoroute 640
Autoroute 640
RA1 Sommet
RA1 Sommet
RA1 Sommet

31H12-050-0807

Mascouche

31H12-050-0807

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

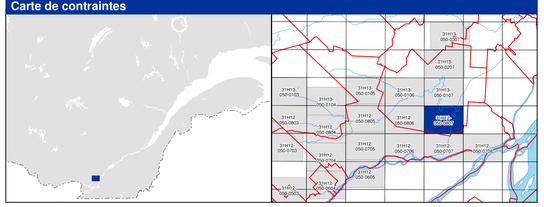

Mascouche

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA3 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NA1 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NS2 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- NH3 — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NH2 — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- NH1 — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA1 NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007 01 mai 2008 10 mai 2009

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

Domaine-du-Boisé

31H13-050-0105

285500 286000 286500 287000 287500 288000 288500 289000 289500 290000

-73°45'59" 45°46'59" -73°41'15" 45°45'59"

5071500 5071000 5070500 5070000 5069500 5069000 5068500

Chemin Gascon

Lidar mai 2009
Lidar novembre 2007

Lidar novembre 2007
Lidar mai 2009

Boulevard Labelle

Boulevard Curé-Labelle

Chemin du Lac-Millette

NA3 NA2 NA1 NHL NS

31H13 050-0103 31H13 050-0104 31H13 050-0105 31H13 050-0106 31H13 050-0107 31H12 050-0803 31H12 050-0804 31H12 050-0805 31H12 050-0806 31H12 050-0807 31H12 050-0703 31H12 050-0704 31H12 050-0705 31H12 050-0706 31H12 050-0707 31H12 050-0603 31H12 050-0604 31H12 050-0605 31H12 050-0606 31H12 050-0607

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

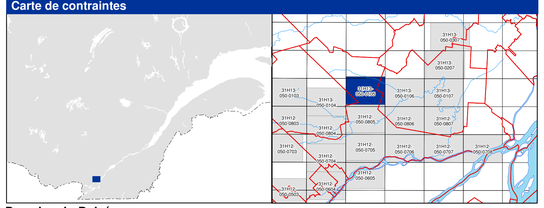

Domaine-du-Boisé

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA3 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NA1 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NS — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NHL — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NHL — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- NS — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA1 NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007 10 mai 2009

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

31H13-050-0105

31H13-050-0106

Mascouche-Ouest

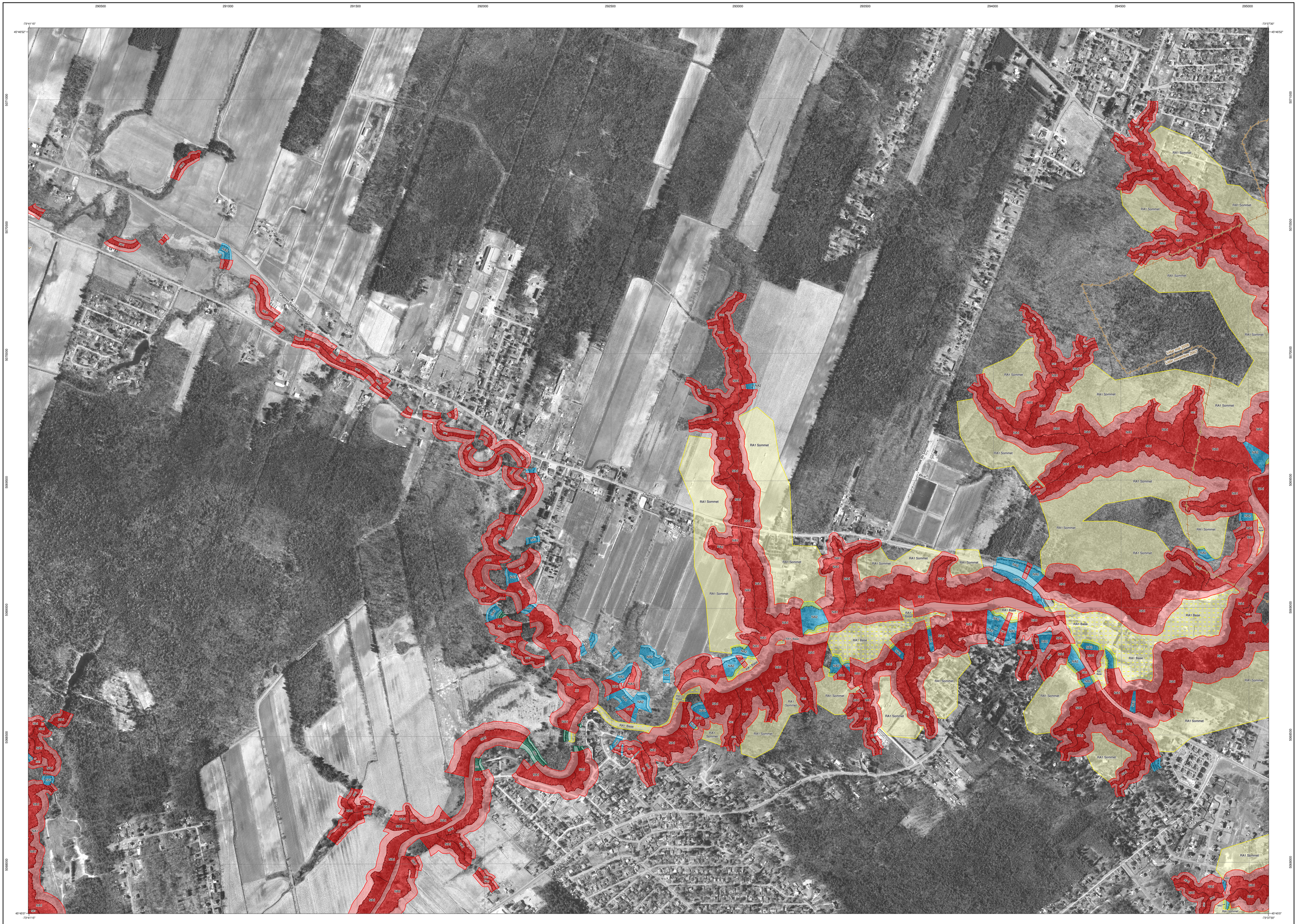

31H13-050-0107

Mascouche (Chemin Saint-Pierre)

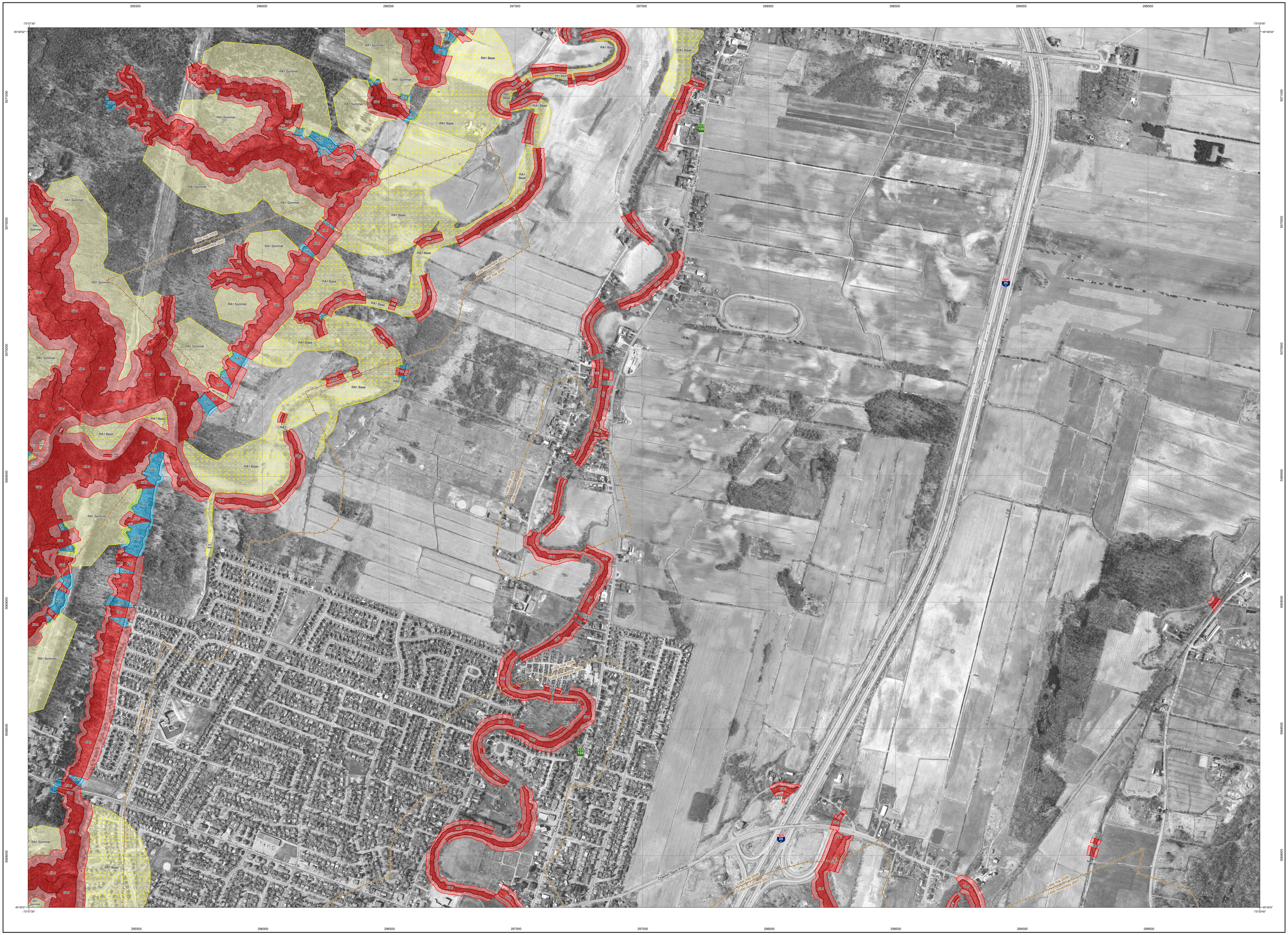

31H13-050-0107

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

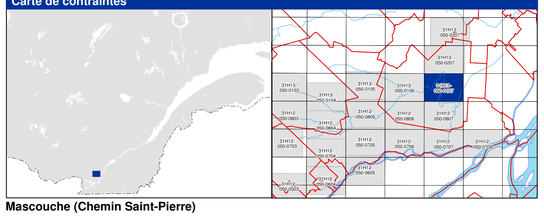

Mascouche (Chemin Saint-Pierre)

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA1 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NA3 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA4 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- NR1 — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NH1 — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- R2 — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA1 NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°. Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Relevés géotechniques de terrain	Ministère des Transports du Québec	2009-2010
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013
Hypsométrie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	13 novembre 2007 01 mai 2008

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2e trimestre 2015

Transports Québec

31H13-050-0207

Domaine-Guilbeault

295500 296000 296500 297000 297500 298000 298500 299000 299500

5074500 5074000 5073500 5073000 5072500 5072000 5071500

-73°37'29" -73°33'45" 45°48'45" 45°46'53"

RA1 Base

RA1 Sommet

NA1 NA2 NA3 NA4 NA5 NA6 NA7 NA8 NA9 NA10 NA11 NA12 NA13 NA14 NA15 NA16 NA17 NA18 NA19 NA20 NA21 NA22 NA23 NA24 NA25 NA26 NA27 NA28 NA29 NA30 NA31 NA32 NA33 NA34 NA35 NA36 NA37 NA38 NA39 NA40 NA41 NA42 NA43 NA44 NA45 NA46 NA47 NA48 NA49 NA50 NA51 NA52 NA53 NA54 NA55 NA56 NA57 NA58 NA59 NA60 NA61 NA62 NA63 NA64 NA65 NA66 NA67 NA68 NA69 NA70 NA71 NA72 NA73 NA74 NA75 NA76 NA77 NA78 NA79 NA80 NA81 NA82 NA83 NA84 NA85 NA86 NA87 NA88 NA89 NA90 NA91 NA92 NA93 NA94 NA95 NA96 NA97 NA98 NA99 NA100 NA101 NA102 NA103 NA104 NA105 NA106 NA107 NA108 NA109 NA110 NA111 NA112 NA113 NA114 NA115 NA116 NA117 NA118 NA119 NA120 NA121 NA122 NA123 NA124 NA125 NA126 NA127 NA128 NA129 NA130 NA131 NA132 NA133 NA134 NA135 NA136 NA137 NA138 NA139 NA140 NA141 NA142 NA143 NA144 NA145 NA146 NA147 NA148 NA149 NA150 NA151 NA152 NA153 NA154 NA155 NA156 NA157 NA158 NA159 NA160 NA161 NA162 NA163 NA164 NA165 NA166 NA167 NA168 NA169 NA170 NA171 NA172 NA173 NA174 NA175 NA176 NA177 NA178 NA179 NA180 NA181 NA182 NA183 NA184 NA185 NA186 NA187 NA188 NA189 NA190 NA191 NA192 NA193 NA194 NA195 NA196 NA197 NA198 NA199 NA200 NA201 NA202 NA203 NA204 NA205 NA206 NA207 NA208 NA209 NA210 NA211 NA212 NA213 NA214 NA215 NA216 NA217 NA218 NA219 NA220 NA221 NA222 NA223 NA224 NA225 NA226 NA227 NA228 NA229 NA230 NA231 NA232 NA233 NA234 NA235 NA236 NA237 NA238 NA239 NA240 NA241 NA242 NA243 NA244 NA245 NA246 NA247 NA248 NA249 NA250 NA251 NA252 NA253 NA254 NA255 NA256 NA257 NA258 NA259 NA260 NA261 NA262 NA263 NA264 NA265 NA266 NA267 NA268 NA269 NA270 NA271 NA272 NA273 NA274 NA275 NA276 NA277 NA278 NA279 NA280 NA281 NA282 NA283 NA284 NA285 NA286 NA287 NA288 NA289 NA290 NA291 NA292 NA293 NA294 NA295 NA296 NA297 NA298 NA299 NA300 NA301 NA302 NA303 NA304 NA305 NA306 NA307 NA308 NA309 NA310 NA311 NA312 NA313 NA314 NA315 NA316 NA317 NA318 NA319 NA320 NA321 NA322 NA323 NA324 NA325 NA326 NA327 NA328 NA329 NA330 NA331 NA332 NA333 NA334 NA335 NA336 NA337 NA338 NA339 NA340 NA341 NA342 NA343 NA344 NA345 NA346 NA347 NA348 NA349 NA350 NA351 NA352 NA353 NA354 NA355 NA356 NA357 NA358 NA359 NA360 NA361 NA362 NA363 NA364 NA365 NA366 NA367 NA368 NA369 NA370 NA371 NA372 NA373 NA374 NA375 NA376 NA377 NA378 NA379 NA380 NA381 NA382 NA383 NA384 NA385 NA386 NA387 NA388 NA389 NA390 NA391 NA392 NA393 NA394 NA395 NA396 NA397 NA398 NA399 NA400 NA401 NA402 NA403 NA404 NA405 NA406 NA407 NA408 NA409 NA410 NA411 NA412 NA413 NA414 NA415 NA416 NA417 NA418 NA419 NA420 NA421 NA422 NA423 NA424 NA425 NA426 NA427 NA428 NA429 NA430 NA431 NA432 NA433 NA434 NA435 NA436 NA437 NA438 NA439 NA440 NA441 NA442 NA443 NA444 NA445 NA446 NA447 NA448 NA449 NA450 NA451 NA452 NA453 NA454 NA455 NA456 NA457 NA458 NA459 NA460 NA461 NA462 NA463 NA464 NA465 NA466 NA467 NA468 NA469 NA470 NA471 NA472 NA473 NA474 NA475 NA476 NA477 NA478 NA479 NA480 NA481 NA482 NA483 NA484 NA485 NA486 NA487 NA488 NA489 NA490 NA491 NA492 NA493 NA494 NA495 NA496 NA497 NA498 NA499 NA500 NA501 NA502 NA503 NA504 NA505 NA506 NA507 NA508 NA509 NA510 NA511 NA512 NA513 NA514 NA515 NA516 NA517 NA518 NA519 NA520 NA521 NA522 NA523 NA524 NA525 NA526 NA527 NA528 NA529 NA530 NA531 NA532 NA533 NA534 NA535 NA536 NA537 NA538 NA539 NA540 NA541 NA542 NA543 NA544 NA545 NA546 NA547 NA548 NA549 NA550 NA551 NA552 NA553 NA554 NA555 NA556 NA557 NA558 NA559 NA560 NA561 NA562 NA563 NA564 NA565 NA566 NA567 NA568 NA569 NA570 NA571 NA572 NA573 NA574 NA575 NA576 NA577 NA578 NA579 NA580 NA581 NA582 NA583 NA584 NA585 NA586 NA587 NA588 NA589 NA590 NA591 NA592 NA593 NA594 NA595 NA596 NA597 NA598 NA599 NA600 NA601 NA602 NA603 NA604 NA605 NA606 NA607 NA608 NA609 NA610 NA611 NA612 NA613 NA614 NA615 NA616 NA617 NA618 NA619 NA620 NA621 NA622 NA623 NA624 NA625 NA626 NA627 NA628 NA629 NA630 NA631 NA632 NA633 NA634 NA635 NA636 NA637 NA638 NA639 NA640 NA641 NA642 NA643 NA644 NA645 NA646 NA647 NA648 NA649 NA650 NA651 NA652 NA653 NA654 NA655 NA656 NA657 NA658 NA659 NA660 NA661 NA662 NA663 NA664 NA665 NA666 NA667 NA668 NA669 NA670 NA671 NA672 NA673 NA674 NA675 NA676 NA677 NA678 NA679 NA680 NA681 NA682 NA683 NA684 NA685 NA686 NA687 NA688 NA689 NA690 NA691 NA692 NA693 NA694 NA695 NA696 NA697 NA698 NA699 NA700 NA701 NA702 NA703 NA704 NA705 NA706 NA707 NA708 NA709 NA710 NA711 NA712 NA713 NA714 NA715 NA716 NA717 NA718 NA719 NA720 NA721 NA722 NA723 NA724 NA725 NA726 NA727 NA728 NA729 NA730 NA731 NA732 NA733 NA734 NA735 NA736 NA737 NA738 NA739 NA740 NA741 NA742 NA743 NA744 NA745 NA746 NA747 NA748 NA749 NA750 NA751 NA752 NA753 NA754 NA755 NA756 NA757 NA758 NA759 NA760 NA761 NA762 NA763 NA764 NA765 NA766 NA767 NA768 NA769 NA770 NA771 NA772 NA773 NA774 NA775 NA776 NA777 NA778 NA779 NA780 NA781 NA782 NA783 NA784 NA785 NA786 NA787 NA788 NA789 NA790 NA791 NA792 NA793 NA794 NA795 NA796 NA797 NA798 NA799 NA800 NA801 NA802 NA803 NA804 NA805 NA806 NA807 NA808 NA809 NA810 NA811 NA812 NA813 NA814 NA815 NA816 NA817 NA818 NA819 NA820 NA821 NA822 NA823 NA824 NA825 NA826 NA827 NA828 NA829 NA830 NA831 NA832 NA833 NA834 NA835 NA836 NA837 NA838 NA839 NA840 NA841 NA842 NA843 NA844 NA845 NA846 NA847 NA848 NA849 NA850 NA851 NA852 NA853 NA854 NA855 NA856 NA857 NA858 NA859 NA860 NA861 NA862 NA863 NA864 NA865 NA866 NA867 NA868 NA869 NA870 NA871 NA872 NA873 NA874 NA875 NA876 NA877 NA878 NA879 NA880 NA881 NA882 NA883 NA884 NA885 NA886 NA887 NA888 NA889 NA890 NA891 NA892 NA893 NA894 NA895 NA896 NA897 NA898 NA899 NA900 NA901 NA902 NA903 NA904 NA905 NA906 NA907 NA908 NA909 NA910 NA911 NA912 NA913 NA914 NA915 NA916 NA917 NA918 NA919 NA920 NA921 NA922 NA923 NA924 NA925 NA926 NA927 NA928 NA929 NA930 NA931 NA932 NA933 NA934 NA935 NA936 NA937 NA938 NA939 NA940 NA941 NA942 NA943 NA944 NA945 NA946 NA947 NA948 NA949 NA950 NA951 NA952 NA953 NA954 NA955 NA956 NA957 NA958 NA959 NA960 NA961 NA962 NA963 NA964 NA965 NA966 NA967 NA968 NA969 NA970 NA971 NA972 NA973 NA974 NA975 NA976 NA977 NA978 NA979 NA980 NA981 NA982 NA983 NA984 NA985 NA986 NA987 NA988 NA989 NA990 NA991 NA992 NA993 NA994 NA995 NA996 NA997 NA998 NA999 NA1000

Chemin Saint-Henri

25

125

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

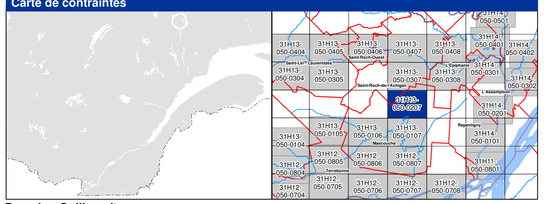

Domaine-Guilbeault

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevé lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	4 au 12 mai 2009 01 mai 2008
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	avril 2013

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.1 (décembre 2015)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 4e trimestre 2015

Transports Québec

Ruisseau Robinette

31H13-050-0307

31H13-050-0307

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
Carte de contraintes

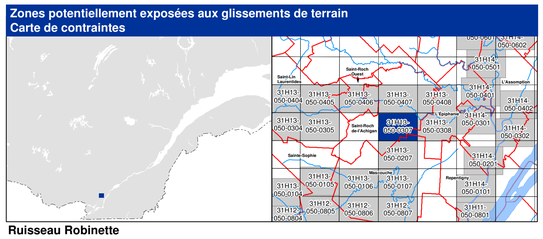

Ruisseau Robinette

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA3 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NA1 — Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NS — Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

- NH — Zone composée de sols hétérogènes (till ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- NH2 — Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes
- D2R — Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique
- Sommet de talus
- Base de talus
- Limite du relevé lidar aéroporté

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue
- RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet
- RA1 NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevé lidar aéroporté. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent de deux sources. Elles peuvent découler des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980 ou avoir été déterminées à partir des données recueillies lors de la cartographie. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique	Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 — 50 — 100 — 200 — 300 — 400 — 500 m

1 / 5000

Sources

Données	Organisme	Date \ Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	4 au 12 mai 2009
Orthophotographies numériques	Communauté métropolitaine de Montréal	Avril 2013 Juillet 2011
	Gouvernement du Québec	Juin à août 2008

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version 2.1 (décembre 2015)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4e trimestre 2015

© Gouvernement du Québec

Transports Québec

Fossé Blanc

31H13-050-0308